



Le Journal de MALAUSSENE



La lettre du Maire

Malaussénoises, Malaussénois,

C'est avec beaucoup de regrets et de peine d'être depuis deux ans obligés de se parler, de se dire bonjour, de se souhaiter des vœux de nouvelle année sans se réunir autour d'une table, malgré des locaux qui sont à ce jour prêts à vous recevoir.

Nous espérons que cette année 2022 nous apportera tous ces plaisirs si cette pandémie est éradiquée.

Nous souhaitons retrouver notre Bar Restaurant qui fait partie de notre beau village, transformé avec la création d'un coin pizzeria .

Nous avons perdu beaucoup de temps faute à la tempête ALEX qui a neutralisé momentanément les projets qui devaient être réalisés mais qui sont en bonne voie, tel que les places de parking. Jean-Marc et Jean-Pierre AUDOLI vont nous permettre de signer un acte de vente pour réaliser un parking pour les véhicules, qui ne bougent qu'une ou deux fois par semaine, ce qui permettra de libérer des places journalières.

La Municipalité remercie infiniment la famille AUDOLI pour ce geste citoyen de développement à la Commune de Malaussène.

Les projets de la Gare sont en bonne voie comme les bornes de véhicules électriques.

Nous avons acquis les terrains de Madame LEBEFURE concernés par le passage de la piste de la Bergerie et nous allons relancer le projet de son classement après avoir acquis auprès des propriétaires le parcellaire nécessaire à son implantation.

Aux quartiers Toroné, Sciaminier, l'Ablé, Sciapéra, nous sommes en attente des directives préfectorales pour les zones sinistrées. La création d'une piste pour le passage des gros engins de chantier pour la réalisation des travaux liés aux sinistres est en cours.

Nous avons encore beaucoup de remise en état de la commune, mais cela n'empêche pas de vous souhaiter une bonne année 2022 pleine de courage, de santé et de prospérité.

Bonne Année à tous.

*Le Maire,
M. Jean-Pierre CASTIGLIA.*

Votre Mairie



OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Du Lundi au Vendredi :

- le matin de 10h à 12h
- l'après-midi sur RDV de 14h à 17h (sauf Mercredi)

Accueil :

Tél : 04.93.05.34.00

E-mail : mairie@malaussene.fr

Contact pour M. Jean-Pierre CASTIGLIA, Maire :

Tel : 04.93.05.34.01

E-mail : maire@malaussene.fr

Contact pour les adjoints :

Tel : 04.93.05.34.04

E-mail : adjoint@malaussene.fr

Contact secrétariat :

Tel : 04.93.05.34.07

E-mail : secretaire-malaussene@orange.fr

Suite au départ de Kevin, nous vous informons que depuis le 15 novembre 2021, Guillaume MARTINEZ a été nommé sur le poste.

Notre Site web : www.malaussene.fr est toujours indisponible. Nous pensons pouvoir le remettre en fonction cette année. Des devis sont à l'étude

***L'agence postale est ouverte au public
tous les jours de 10h à 12h***

Malgré un retard de travaux liés aux confinements, à certaines entreprises et à la tempête ALEX, toute notre équipe municipale a été heureuse de vous accueillir depuis le 7 juin 2021 dans les nouveaux locaux que vous avez pu visiter lors de la présentation de la Mairie le 12 juin dernier.

Ce bâtiment spacieux nous permet d'organiser des réunions, les élections et célébrer les mariages.

Depuis le début décembre, le bâtiment administratif est accessible par l'ascenseur depuis la route départementale.

Actuellement ce dernier fonctionne avec les horaires de la Mairie. Une ouverture permanente de celui-ci est actuellement à l'étude.

Notre mairie est également équipée de panneaux photovoltaïques permettant à la commune de faire des économies sur les dépenses énergétiques.

Le jeu de boules a été remis en état derrière le bâtiment ainsi que l'éclairage pour recevoir nos boulistes.

Coût financier de l'opération (travaux -honoraires et études) :

Dépenses : 1 110 000 € TTC

Recettes : 516 384 €

Subvention Etat : 246 164 €

Subvention Région : 120 000 €

Subvention Département : 135 220 €

Participation La Poste : 15 000 €

Part communale : 593 616 €
dont

Prêt Relais FCTVA : 182 000 €

Prêt sur 15 ans de 80 000 €

Fonds propre : 331 616 €



Pour 2022 - Bon à savoir

Civisme et respect des autres

*Le civisme est l'affaire de tous.
C'est le seul moyen de vivre bien
ensemble, en harmonie.*

De ce fait nous nous permettons de rappeler ces quelques règles de base :

Animaux : RAPPEL DES ARRETE N° 17/2000 ET 17/2007

Il est interdit de laisser les chiens déposer leurs déjections sur la voie publique. Les propriétaires sont tenus d'enlever celles-ci.

Des sacs vont être déposés sous l'abri bus à cet effet. Il est expressément défendu de laisser divaguer les chiens et chats sur la voie publique.

Toute infraction fera l'objet d'une contravention.

Stationnement

Nous vous demandons de ne pas stationner sur l'aire de retournement de la Place et le long de la RD 326 aux endroits les plus étroits, car le véhicule de la SDA qui effectue le salage des routes, ne peut plus faire de manœuvres ou même circuler.

Les parkings du Cimetière et de l'église sont à nouveau accessibles aux usagers depuis le 17 décembre 2021.

Le stationnement sur la Place du Centenaire et la Traverse qui était toléré, SERA INTERDIT A PARTIR DU 14 MARS 2022.

A partir de cette date, nous ferons respecter l'arrêté N° 16/2000 du 6 juillet 2000 interdisant à tous les véhicules le stationnement sur la Place du Centenaire — la Traverse et l'aire de retournement . Une barrière sera posée pour en interdire l'accès.

Toute infraction fera l'objet d'une contravention.

Encombrants

Le service de ramassage des encombrants a été suspendu depuis 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir les amener à la déchetterie de Puget Théniers qui est ouverte

**du mardi au samedi de 8 à 11 heures 45
et 14 à 16 heures 45.**

LE RECENSEMENT CITOYEN ou MILITAIRE

Recensement citoyen ou militaire :

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est obligatoire pour se présenter aux concours et examens publics.

Jeunes nés entre le 01/01/ 2006 et le 31/03/2006

Déclaration en Mairie du 1er janvier au 31 mars 2022

Jeunes nés entre le 01/04/2006 et le 30/06/2006

Déclaration en Mairie du 1er avril au 30 juin 2022

Jeunes nés entre le 01/07/2006 et le 30/09/2006

Déclaration en Mairie du 1er juillet au 30 Septembre 2022

ELECTIONS 2022

Pour les élections Présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les électeurs pourront procéder à leur inscriptions ou leur réinscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

REAAM (Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour)

La régie est en charge depuis le 1er janvier 2020 des réseaux d'eau et d'assainissement de la Commune.

Si vous rencontrez une difficulté, nous vous demandons d'appeler le NUMERO D'URGENCE : 08 00 71 03 28

Pour tout changement concernant les abonnements et pour répondre à toutes vos questions, il convient que vous adressiez une demande à :

regie.eau@smiage.fr

Tel : 0489089685

Site : www.smiage.fr

SALLE POLYVALENTE « Suzanne COLLET »



C'est avec une immense joie que nous avons accueilli les enfants de l'école à la rentrée de septembre dans la nouvelle salle polyvalente. Face au manque de superficie (local cantine auberge) en raison du contexte sanitaire actuel, nous avons dû trouver une solution adaptée pour la restauration scolaire et la garderie.

C'est pour cette raison que le service de restauration qui était à l'auberge communale, a été transféré à la salle polyvalente.

Les enfants sont accueillis dès 7 heures le matin pour la garderie, puis le service de cantine et enfin la garderie du soir jusqu'à 18 heures 30. Pour des raisons de sécurité, un passage

entre le stade et la salle a été créé pour éviter aux élèves de circuler le long de la RD 326 et de subir les aléas des intempéries.

Nous savons que cette salle était dans son projet initial vouée aux manifestations des particuliers et des associations. Cependant, un choix s'est imposé et actuellement il nous semble difficile de louer cette salle en période scolaire (déménagement du mobilier du périscolaire et problème de ménage).

Le Conseil Municipal va se pencher pour trouver des solutions pour mettre à disposition la salle pendant les vacances scolaires.

Mme Suzanne COLLET qui a fait partie avec sa famille de notre village pendant de longues années nous a quittés l'année dernière et a légué à la Commune la somme de cinq mille €uros. A sa mémoire, nous avons décidé de baptiser la salle polyvalente à son nom.

Nous aurions souhaité pouvoir l'inaugurer, et y organiser les fêtes de Noël des enfants et le repas des anciens, mais le contexte sanitaire actuel nous a obligés à renoncer à celles-ci.

Nous espérons que cela n'est que partie remise.

L'aménagement extérieur n'est pas terminé. Au printemps, nous effectuerons les plantations autour du bâtiment. L'éclairage du parking doit être également réalisé ainsi que l'aménagement de la parcelle en contrebas (ex Spetolli) : jeux de boules — potager pour les enfants de l'école. Toutes les idées sont les bienvenues.

Coût financier de l'opération (travaux -honoraires et études) :

Dépenses : 655 665 €uros TTC

Recettes :

Subvention Région : 80 000 €uros

Subvention Département : 158 444 €uros

Part communale : 417 221 €uros

dont

Prêt Relais FCTVA : 107 555 €uros

Prêt sur 15 ans de 120 000 €uros

Fonds propre : 189 666 €uros



TEMPETE ALEX Reconstruction

TRAVAUX Route du cimetière— parking des Vignes et route du Toroné

Un appel d'offres pour la remise en état de la route du cimetière ainsi que du parking, de la route du Toroné avec l'aire de retournement et de la route de sciaminier a été lancé au mois d'août dernier.

Le marché avec l'entreprise COZZI retenue dans le cadre de la consultation a été signé le 30 août 2021.

Ce marché se décompose en 3 tranches :



Une tranche ferme de 376 818 €uros TTC

Une tranche optionnelle 1 : 135 372 €uros TTC

Une tranche optionnelle 2 : 161 148 €uros TTC

Les travaux pour la tranche ferme ont débuté le 15 septembre 2021 pour la remise en état de la route du cimetière et du parking et se sont terminés mi décembre. Cela a permis l'accès aux parkings des Vignes et d'Eglise fermés depuis le 2 octobre 2020.

La remise en état de l'enrobé de la route du Toroné a également été réalisé le 25 octobre dernier.

Cette année seront réalisées les 2 tranches optionnelles : aire de retournement de la Route du Toroné, le busage de la route de Sciaminier, les murs cloutés et la pose de barrières sur la route du cimetière.

Canal Arrosage

Les travaux du canal se sont achevés en mars 2021 ce qui a permis de remettre en eau le canal de l'Adous pour l'arrosage des jardins au printemps dernier. Les travaux se sont décomposés en 2 phases :

- L'appel d'offres lancé avant la tempête ALEX dont les travaux consistaient à améliorer certains passages du canal avec la pose de panneaux signalétiques.

Montant des travaux : 181 565 €uros TTC

Subventions : 79 111 €uros

- Un appel lancé après la Tempête Alex pour la remise en état :

Montant des travaux : 141 432 €uros TTC

Les deux tranches ont été réalisées en même temps.

Montant TOTAL des Travaux pour la remise en état du Canal de l'Adous : 322 997 €uros TTC



Montant des travaux de remise en état suite à la Tempête ALEX : 1077 095 €uros TTC

Subventions :

- Région PACA : 231 273 €uros
- Département : 647 564 €uros
- Etat : 617 721 €uros



Les travaux réalisés en 2021

Aménagement de la voirie au droit de l'ascenseur

Nous avons été contraints pour des raisons de sécurité d'aménager la sortie de l'ascenseur au niveau de la RD 326.

La voirie a été requalifiée à l'entrée du village : modification des emplacements de stationnement tout en conservant le nombre de places — création d'une place PMR devant l'entrée de l'ascenseur (arrêté n°46-2021 du 22/11/2021)- création d'un nouveau WC public — démolition partielle de l'abri à containers pour créer un parking deux roues (l'aménagement de celui-ci sera terminé en 2022).

Montant des travaux : 139 328 €uros TTC

Subvention du département au titre de la dotation cantonale 2020 : 81 275 €uros

L'entreprise retenue pour les travaux dans le cadre le mise en concurrence est l'entreprise DALMASSO Frères.



Bar Restaurant Lu Tuorch

La cantine scolaire ayant été transférée dans la nouvelle salle polyvalente depuis la rentrée, le Conseil Municipal avait décidé d'améliorer les locaux du Bar Restaurant Lu Tuorch en créant un laboratoire pizzéria dans l'ancien espace de la cantine.



Un appel à candidature a été effectué au mois d'Août dernier et les entreprises MERCURIO et LCI (mobilier) ont été retenues pour les travaux.

Le montant des travaux s'élève à 63211 €uros et la subvention allouée par le département est de 33211 €uros.

Ceux-ci sont aujourd'hui terminés. Nous souhaitons vivement pouvoir trouver un restaurateur pour une réouverture au printemps.

Il est important pour le village que notre commerce soit ouvert pour permettre les échanges et animer notre village.

De nouveaux tarifs attractifs ont été adoptés en réunion du 2 septembre dernier :

Loyer appartement : 450 €uros par mois charges comprises

Loyer Bar restaurant et local de stockage « Four Communal » :

- 100 €uros HT par mois du 1er octobre au 31 mars
- 200 €uros HT par mois du 1er avril au 30 septembre

Licence IV : 100 €uros HT par an

Caution d'entrée dans les lieux : 1600 €uros

Achat des parcelles LEFEBURE

L'ancienne Municipalité s'était proposée d'acquérir des parcelles appartenant à Mme SUSINI Hélène veuve LEFEBURE. Cette décision a été réitérée en septembre 2020 par notre nouveau Conseil Municipal. Nous avons pu enfin acter cette acquisition le 10 décembre 2021. La commune s'est rendue propriétaire des parcelles section C 221—233 —268 d'une superficie de 16122 m² au prix de 8061 €uros. Ces terrains sont principalement concernés par le passage de la piste DFCI et concourent au classement de la piste en voie communale.

Réparation des glissières à la Gare

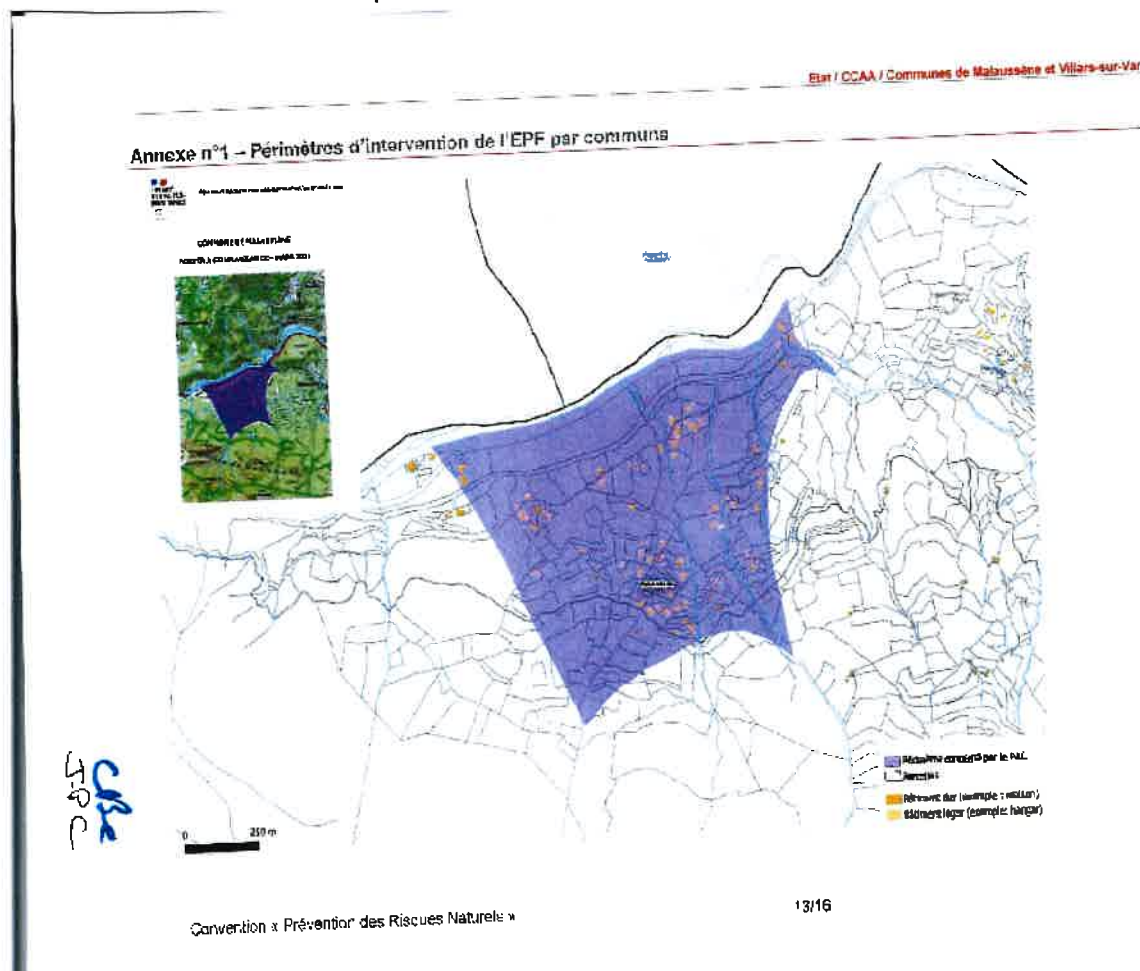
Nous avons sollicité une dotation au titre des amendes de polices 2021 pour la réparation des glissières sous le pont de la voie des CP. La subvention accordée s'est élevée à 7236 €uros et a contribué à leur réparation pour la sécurité des usagers.



Porter à connaissance

M. Mathias BORSU, chef du service déplacements, risques et sécurité à la DDTM 06, explique qu'au vu du phénomène particulier survenu à Malaussène lors de la tempête Alex (glissements et laves torrentielles), un « porter à connaissance » spécifique pour l'instruction des demandes d'urbanisme sur la commune a dû être réalisé.

En l'absence de connaissance exacte du phénomène survenu à Malaussène, la DDTM 06 a identifié un premier zonage au sein duquel tout projet nouveau ou aménagement sur l'existant est soumis à l'avis de son pôle < risques naturels >. Celui-ci nous a été communiqué avril 2021.



Pour compléter le « porter à connaissance » d'avril 2021, la DDTM 06 a lancé une étude spécifique au risque torrentiel le 24 septembre 2021. Cette dernière a pour objectif de :

- o Mettre en évidence les évolutions liées à cette crue ;
- o Faire un bilan du fonctionnement actuel des ravines et des risques de débordement en cas de nouvelle crue, avec une caractérisation affinée des emprises et des intensités de l'aléa qui en résultera .
- o Proposer des solutions d'aménagement du site en vue d'en réduire la vulnérabilité

REUNION DU 15 DECEMBRE 2021 AVEC LES SINISTRES ET LES SERVICES DE L'ETAT

Fonds BARNIER

La réunion du 15 décembre 2021 à la salle polyvalente, organisée par la préfecture des Alpes-Maritimes et la commune de Malaussène, a eu pour objectifs d'informer les habitants concernés sur la procédure d'acquisition Fonds Barnier et de répondre à leurs questions sur celle-ci.

Tous les biens d'habitation ou utilisés dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés, assurés au titre de la garantie contre les catastrophes naturelles et exposés à une menace grave ou sinistrés à plus de 50% sont éligibles au fonds Barnier.

Face à l'ampleur du phénomène et du nombre de biens à acquérir (au niveau du département : 400 biens éligibles via le fonds Barnier dont environ 250 avec démolition, les autres ayant été emportés par la tempête) plusieurs acteurs sont mobilisés pour accompagner les sinistrés, dont la commune et l'Établissement Public Foncier PACA (EPF).

Pour accompagner les propriétaires dans leur démarche, la DDTM 06 a mis en place un < guichet unique > joignable :

- . Par mail : ddtm-fonds-barnier@alpes-maritimes.gouv.fr
- . par téléphone : 04 93 72 72 47

Habitations exposées au risque torrentiel

A Malaussène, les habitations exposées au risque torrentiel sont celles se situant directement dans l'axe d'écoulement du vallon et sur le cône de déjection. En effet, au niveau du cône de déjection, compte tenu de l'adoucissement de la pente, il est possible d'avoir des divagations importantes du flux de matériaux charriés. Aussi, lors d'une prochaine crue, il est possible que la trajectoire empruntée par les matériaux soit différente de celle observée lors de la tempête Alex. C'est pourquoi, on considère exposées à des risques forts toutes les maisons situées sur le cône de déjection.

Plusieurs niveaux d'exposition aux risques ont été identifiés :

- o En noir**, les habitations très fortement exposées ayant été impactées lors de la tempête Alex étant donné leur localisation dans l'axe d'écoulement direct du vallon ;
- o En rouge**, les habitations fortement exposées qui ne sont pas dans l'axe d'écoulement direct du vallon mais pourraient être touchées par des divagations de l'écoulement;
- o En jaune**, les habitations moyennement exposées.

CONCLUSIONS

M. Johan PORCHER, Directeur Adjoint de la DDTM et représentant M. le Préfet à la réunion, est conscient de la frustration de certains participants de pas avoir obtenu l'ensemble des réponses souhaitées concernant le devenir de leurs biens, s'engage à ce que les services de l'État organisent, en collaboration avec la commune de Malaussène, une réunion de restitution de l'étude spécifique au risque torrentiel sur la commune dès lors que les résultats de celle-ci seront connus.

Il précise qu'à la suite de cette étude, des discussions s'engageront avec la communauté de communes, autorité gémapienne, et le SMIAGE pour décider des protections à mettre en place sur la commune.

Enfin, il indique que l'État accompagnera au mieux la commune de Malaussène dans sa reconstruction résiliente et son développement à venir, notamment via la sollicitation d'Éric DANIEL-LACOMBE, architecte spécialisé dans les milieux à risque.

Les projets 2022

VOIE DE DESENCLAVEMENT

Dans notre bulletin municipal de l'année dernière, nous vous avons fait part du projet de création d'une voie de désenclavement accessible à des engins lourds de chantier (passage sous le pont de la CP : problèmes de hauteur et de giration) pour les travaux :

Mise en sécurité des vallons, évacuation des matériaux des maisons impactées et sinistrées.

Monsieur le Préfet par **arrêté du 2 juin 2021** a autorisé d'occuper temporairement des propriétés privées en vue d'entreprendre sur des terrains privés les travaux et aménagements nécessaires à la réalisation d'une piste d'accès jusqu'aux quartiers sinistrés, suite aux événements climatiques survenus le 2 octobre 2020, pendant une durée de 5 ans, conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892.

Les accomplissements des formalités de notification et de publication de l'arrêté ont été effectués.

Cependant, un administré concerné par le passage a introduit une requête aux fins d'annulation de l'arrêté auprès du Tribunal Administratif.

Les autres propriétaires impactés par la création de cette piste ont donné leur accord.

Un expert auprès du Tribunal Administratif a été désigné par le Tribunal pour dresser d'urgence un procès-verbal constatant l'état des parcelles de terrain privées cadastrées A 179 et Anc avant le début des travaux et les aménagements d'une piste temporaire d'accès aux engins.

La piste prend naissance à la route de la cascade, longe la voie de chemins de fer jusqu'à la parcelle A 179 puis rejoint la route de Sciaminier en passant par les parcelles section A 180 et 444.

Les travaux de débroussaillage de l'emprise ont débuté en novembre 2021.

Des demandes d'aides financières ont été sollicitées.

La Région PACA au titre du FRAT 2021 a alloué la somme de 200 000 €uros et l'Etat au titre de la reconstruction résiliente pour les vallées la somme de 827 887 €uros (montant de travaux subventionnable de 1 655 775 € HT).

Une partie de l'aide du département pour la tempête ALEX sera aussi transférée sur ce dossier.

Achat des parcelles Section C N° 298 et 875

Le Conseil Municipal en séance du 2 septembre dernier a pris la décision d'acquérir des parcelles de terrains appartenant à Messieurs Jean-Pierre et Jean-Marc AUDOLI.

- La parcelle section C 298 (2145 m²) au prix de 25 000 €uros
- La parcelle section C 875 (1631 m²) au prix de 19 500 €uros

La municipalité aurait souhaité être actée plus rapidement. Nous avons espoir que les actes seront passés début février 2022.

Création d'un nouveau parking aux Vignes

Dans la continuité des acquisitions (parcelles section C 875-298), la commune a sollicité le bureau d'études TPFi pour le chiffrage d'un avant projet sommaire en vue de la création d'un parking pouvant recevoir une quinzaine de véhicules.

Ce dossier a dû être déposé avant le 17 janvier 2022 pour qu'il s'inscrive dans le programme de Dotation Etat des Territoires Ruraux.

L'aménagement de parking étant subventionné, nous avons sollicité une aide de l'Etat de 128 000 €uros pour un montant de travaux de 186 209.41 €uros HT (honoraires compris).

Nous espérons que notre demande sera retenue.

CCAS

Contrairement aux années précédentes, le CCAS n' a pas pu réaliser les objectifs prévus à la réunion du 15 octobre 2021.

L'épidémie du COVID, après concertation des membres du CCAS, nous a obligés d'annuler les festivités prévues.

Ainsi, le repas des anciens aurait permis aux Malaussénois de se réunir autour d'un bon repas et chacun aurait pu visiter les nouveaux locaux de la salle polyvalente.

Nous attendons de voir l'évolution de cette épidémie pour savoir si nous pourrions envisager de le reprogrammer.

Les 52 enfants de la Commune ont tout de même pu bénéficier du chèque cadeaux de 30 €uros pour aider le Père Noël à financer ses achats. Une pièce de théâtre devait être jouée pendant le goûter.

Tout a dû être annulé dans les temps pour que le CCAS ne soit pas pénalisé financièrement.

Madame Suzanne COLLET figure de Malaussène nous a quittés en cours d'année. Elle n'a pas oublié son village tant aimé et a demandé parmi ses volontés, d'allouer la somme de cinq mille €uros pour les Malaussénois en difficultés.

Une Maison Sport Santé devrait voir le jour sur la Commune de Villars Sur Var. De nombreuses réunions permettront sa création.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différents sports qui seront mis en place en rapport avec votre santé pour tous les administrés de différentes communes du canton.



Remerciements

Nous remercions :

- la Famille EMELINA qui a autorisé la Commune à réaliser une piste sur leur propriété pour accéder aux chantiers de la remise en état de la Route du Cimetière.

Cette piste a permis le passage de gros engins de chantier qui ne pouvaient emprunter la route du Cimetière suite au passage trop étroit au départ de la route.

- Monsieur MATIC Slavko pour la remise en état de l'oratoire du lavoir. Encore un geste qui nous encourage dans cet élan de conservation du patrimoine communal et ecclésiastique.

- Monsieur CAVALLO Félix pour nous avoir fourni des prises de vues des dégâts liés à la tempête ALEX avec son drone qui ont bien complétées nos dossiers intempéries et également pour des travaux d'embellissements exécutés par ces mains. Conseiller municipal pendant 12 ans, il est encore à nos côtés.

- Les propriétaires de la rue Souto l'Arc pour leur implication et leur participation à l'enlèvement des étais métalliques qui obstruaient la rue, en exécutant des travaux de consolidation en accord avec la Mairie.

- La Commune de Malaussène remercie infiniment tous Malaussénoises et Malaussénois qui s'investissent chaque jour dans le bon déroulement de la Commune.

*Votre Maire dévoué
Et son Conseil Municipal*

Cela s'est passé au village en 2021

Les Soirées Estivales du Département 06

Le 17 juillet 2021 un concert avec le groupe TRIO RE-CREATION a eu lieu sur la Place du Centenaire organisé par la Mairie avec l'aide du Comité des Fêtes.

Trio Re-creation

Le samedi 17 juillet 2021 à 21h 00



Comité des Fêtes de Malaussène

Soirée théâtre le samedi 10 juillet 2021 au Village avec la compagnie Dessous de Scène où nous avons pu passer un bon moment de convivialité avec Mathieu et Serge.



Les petits Loups de Malaussène

Dimanche 31 octobre 2021 à la salle polyvalente, Halloween a été organisé pour nos petits Loups avec des animations, jeux, ateliers créatifs et maquillage, suivi d'un goûter offert par l'association. Beaucoup d'enfants et adultes étaient présents.



Journée du Canal

Le 13 mars 2021, la municipalité a organisé le nettoyage du canal de l'Adous à Ciaponson. Nous remercions tous les participants. Une collation a été offerte à l'issue de cette matinée de travail dans le respect des règles sanitaires imposées à cette période. Nous avons pu déguster pizza—quiches et pissaladières offertes par la boulangerie de l'Ablé.

Journée du Livre


Suite aux restrictions sanitaires de l'année dernière, la journée initialement prévue le 16 août 2020 a été reportée au 21 août 2021 sur la Place du Centenaire.



Un stand était ouvert à la population où Jean EMELINA, auteur de nombreux livres, nous a présenté ses romans. Il était accompagné de Michel SEYRAT, auteur Niçois.

Les Malaussénois ont apprécié cette rencontre littéraire et en ont profité pour se faire dédicacer les œuvres achetées.

DIMANCHE 16 AOÛT À MALAUSSÈNE
JOURNÉE LIVRE AVEC LES ÉDITIONS BAIE DES ANGES

AUTEURS INVITÉS :
JACQUES ALESSANDRA,
JACQUES DROUIN, JEAN EMELINA
& P.Y. REICHENECKER



Malaussène est un petit village perché dans un nid de corbeaux au dessus de la vallée du Var dans les Alpes-Maritimes. Les petites routes qui jalonnent le village ont beaucoup de charme. Espérons le retour et la restauration de ces routes, elles nous feront passer par des endroits si très beaux avec un panorama sublime sur la vallée.

#Baie des Anges Malaussène est à 10 km de NICE, prendre la D6202 direction Cigale puis tourner à gauche sur la D16.

Rencontres & dédicaces sur le stand des éditions Baie des Anges de 10h à 17h à Malaussène

ROMANS DE MONTAGNE, ESSAIS, PATRIMOINE, PLUS DE 100 TITRES EN EXPO/VENTE !

Maison d'édition - Côte d'Azur
www.baielesanges-editions.com